

RECOMMANDATIONS SANITAIRES PRATIQUES À DESTINATION DES PHOTO- GRAPHES-VIDÉASTES PROFESSIONNELS

*pour la continuité des activités de prise de vue et de
post-production en période d'épidémie de Coronavirus
COVID-19*

EN COMPLÉMENT

Les réponses à vos questions sur le COVID-19 peuvent être consultées sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/reponses-a-vos-questions-sur-le-covid-19-par-des-medecins>

Le but de ce document est de fournir une liste de mesures préventives pour permettre un retour à l'activité dans les conditions les plus sûres, et d'assurer la protection de la santé des photographes, de leur entourage et de leurs clients.

Ces fiches sont un complément aux mesures sanitaires édictées par les pouvoirs publics et ne sauraient s'y substituer.

Les photographes doivent respecter strictement ces consignes pendant la période de crise sanitaire, et à défaut de pouvoir le faire, de stopper ou de différer leurs activités.

LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ EST LE PROTOCOLE NATIONAL DE DÉCONFINEMENT POUR LES ENTREPRISES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES SALARIÉS

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

De façon générale, nous vous recommandons de différer toute prise de vue

TABLE DES MATIÈRES			
1.	FOURNITURES À PRÉVOIR POUR LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES	2	
2.	PROTECTION DES PERSONNES	2	
A.	Réduire la taille des équipes	2	
B.	Respect strict des gestes barrières	3	
C.	Distanciation physique	3	
D.	Nettoyage et désinfection des mains	3	
E.	Port du masque	3	
F.	Travail avec un ou plusieurs assistants photo (prise de vue et post-production)	4	
G.	En cas de demande client d'être présent lors de la prise de vue pour validation des images	4	
◇	Partage sans fil et à distance	5	
H.	Travail avec des prestataires maquillage-coiffure-stylisme	5	
◇	Maquillage	6	
◇	Coiffure	6	
◇	Stylisme photo	7	
◇	Post-production et retouche	7	
I.	Prise de vue avec mannequin et modèle	8	
◇	Visage du mannequin non visible à l'image (mannequin main, prise de vue de détails hors visage, ...)	8	
◇	Visage du mannequin visible à l'image	8	
J.	Prise de vue de groupe ou avec plusieurs mannequins	8	
K.	Déplacements de l'équipe	8	
3.	LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS	9	
A.	Locaux	9	
B.	Désinfection des éléments en contact régulier avec les mains et le visage	9	
◇	Boîtier, caméra et objectifs	9	
◇	Sacs photo et valises	10	
◇	Équipements informatiques	10	
C.	Location de matériel de prise de vue, éclairage, tournage et post-production	10	
D.	Pauses et repas	10	
E.	Élimination des déchets	10	
4.	RECOMMANDATIONS SANITAIRES DES AUTRES SECTEURS	11	
A.	Recommandations sanitaires pour les tournages vidéo	11	
◇	COVID-19 : guide des préconisations de sécurité sanitaire pour les activités de la production audiovisuelle cinématographique et publicitaire	11	
◇	Guide de Bonnes Pratiques sanitaires contre CoViD19 pour le secteur des industries techniques	11	
◇	Recommandations Post COVID-19 pour les tournages et prises de vue (AACC & APFP)	11	
◇	Déconfinement et reprise du travail : le document de l'AFSI	11	
B.	Recommandations sanitaires dans les secteurs de nos clients et de nos prestataires	11	
5.	SPÉCIFICITÉS DE LA PRISE DE VUE ET DU TOURNAGE EN STUDIO	12	
A.	Travail dans le studio du photographe	12	
B.	Location de studios à un prestataire	12	
C.	Manipulation d'objets et de décors	12	
D.	Utilisation de ventilateurs en prise de vue	12	
E.	Utilisation de fumigènes	13	
6.	SPÉCIFICITÉS DE LA PRISE DE VUE EN INTÉRIEUR CHEZ UN CLIENT PARTICULIER	14	
7.	SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION, DES COURS ET ATELIERS PHOTO	15	
A.	Réduire la taille des groupes en formation, cours et ateliers	15	
B.	Distanciation physique en salle et en atelier	15	
C.	Utilisation de matériel pour les formations en groupe	15	
◇	Utilisation de matériel individuel mis à disposition des stagiaires pendant la formation	15	
◇	Utilisation de matériel en commun	15	

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

nécessitant le contact avec des personnes malades ou testées positives au COVID-19.

1. Fournitures à prévoir pour le respect des consignes sanitaires

- Savon liquide traditionnel, ou savon désinfectant (à action virucide selon la norme EN 14476)
- Gel hydroalcoolique
- Désinfectant de type eau de Javel diluée à 0,5%, alcool à 70° (éthanol ou isopropanol), Anios Oxy'floor, Phagosurf ND, Meliseptol Foam pure, ...
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau clairement marqués « Eau pour lavage des mains »
- Essuie-mains jetables
- Lingettes désinfectantes pour la désinfection des points de contact (poignées, clavier d'ordinateurs, siège de toilettes, véhicules, ...) et du matériel de prise de vue
- Sacs plastiques refermables (de type sac congélation avec zip ou équivalent), pour stockage avant usage du matériel désinfecté
- Sacs à déchets
- Poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage
- Masques de protection respiratoire (voir paragraphe « Port du masque »)
- Gants jetables (vinyle, nitrile ou latex, en fonction des détergents et désinfectants utilisés) pour manipuler les poubelles et pour le nettoyage/désinfection

CHOIX DE LINGETTES DÉSINFECTANTES

Lingettes désinfectantes imprégnées d'éthanol ou d'alcool isopropylique (IPA), ou à activité virucide selon la norme EN 14476 (de type Prodene SR70, Phago'Wipes DASR, WIP'Anios, Anios Quick Wipes, B-Braun Meliseptol Wipes Sensitive, Fisherbrand 11754346, VWR 115-0128, Electrolube IPA100, Gekatex Acusat 65 IPA PRO, Gekatex Acusat Lingette Hydroalcoolique 65, Chemtronics SIP100P, Contec SA-TWipes SAT-C3-7030/ SWNW0013/ SAT-C1-7030, ...)

CHOIX DE GANTS JETABLES EN FONCTION DE L'USAGE

<http://www.protecfina.fr/assets/fp-ta-bleaux-de-resistance-aux-substances-chimiques-2015.pdf>

2. Protection des personnes

A. RÉDUIRE LA TAILLE DES ÉQUIPES

- Réduire au strict minimum la taille des équipes, présentes à un instant T sur le lieu de prise de vue, de tournage ou post-production.
- Désigner une personne de l'équipe pour contrôler les accès des intervenants au lieu de prise de vue ou de tournage. Refuser systématiquement les visiteurs hors équipe de prise de vue et de post-production
- Pour la post-production, recourir autant que possible au travail à distance (avec utilisation éventuelle d'outils de visio-conférence et de travail collaboratif)

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

EN COMPLÉMENT

Ministère des Solidarités et de la Santé,
Comment se protéger du coronavirus
COVID-19 ? (informations, vidéos et
affiches à télécharger)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-protéger-du-coronavirus-covid-19>

VIDÉOS

Lavage des mains au savon doux et à
l'eau (Gustave Roussy)

<https://youtu.be/5KzSfpmKMjM>

Désinfection des mains par friction hy-
dro-alcoolique (Gustave Roussy)

<https://youtu.be/MtZJsdR824>

VIDÉOS

Comment bien ajuster son masque de
protection respiratoire ? (INRS)

<https://youtu.be/zl2-ChcyRaM>

Mettre correctement un masque chirurgi-
cal (AP-HP)

https://youtu.be/oVUDnf3Q_s4?t=48

Éviter la buée sur les lunettes lors du
port du masque : fixer à l'adhésif médical
un mouchoir papier plié, à l'intérieur du
masque juste sous la barette métallique

https://youtu.be/19W_od8tcc8

B. RESPECT STRICT DES GESTES BARRIÈRES

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Porter un masque dans certaines situations

C. DISTANCIATION PHYSIQUE

- Respecter une distance moyenne de 2 mètres entre les personnes (distance minimale 1 mètre à tout moment)
- Respecter un espace de 4m² autour de chaque personne, en cas de travail à un poste fixe, assis ou debout

D. NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MAINS

- Lavage des mains approfondi et fréquent, toutes les heures, à l'eau et au savon liquide pendant 30s, avec séchage par essuie-mains jetable en papier à usage unique (affichette INRS à imprimer et apposer dans vos locaux <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CatalogueAffiche/TI-A-843/A843.pdf>)
- Utilisation de gel hydro-alcoolique sur mains propres, en cas d'impossibilité de lavage des mains (affichette INRS à imprimer et apposer dans vos locaux <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CatalogueAffiche/TI-A-774/A774.pdf>)
- En cas de port de gants, vérifier la compatibilité du matériau des gants pour leur désinfection par gel hydroalcoolique ou tout autre désinfectant

E. PORT DU MASQUE

- En présence d'autres personnes lors de la prise de vue (assistant, mannequin, maquilleur.se, coiffeur.se, styliste, client.e, ...), même sans contact régulier à une distance de moins de 1 mètre, porter systématiquement un masque
- Un masque correctement porté, doit couvrir complètement le nez, la bouche et le menton. Privilégier à l'achat les formes et types de masques le permettant, et contrôler régulièrement le port correct du masque par toutes les personnes présentes sur le lieu de la prise de vue ou du tournage
- Changer son masque toutes les 4 heures au maximum

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

A NOTER !

Le masque ne vous protège pas directement des contaminations extérieures (sauf masques FFP2/ FFP3), mais protège les autres personnes à proximité : c'est un équipement de « protection collective » qui n'est efficace que si chaque personne présente sur le lieu de prise de vue et de post-production le porte en permanence.

EN COMPLÉMENT

Recommandations du Ministère du Travail sur les mesures de protection à mettre en place par l'employeur pour la protection de la santé de ses salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-compétences/protéger-les-travailleurs/article/quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-protéger-la-santé-de-ses>

- Port recommandé d'un masque de type à Usage Non-Sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90%), de type FFP1, de type chirurgical (I, II ou IIR) ou de protection supérieure
- Explication sur les différents types de masques, par le Ministère des Solidarités et de la Santé https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/faq-masques_le_31_03_2020-2.pdf
- Liste des fabricants de masque alternatifs UNS (Usage Non Sanitaire) testés par la DGA <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

F. TRAVAIL AVEC UN OU PLUSIEURS ASSISTANTS PHOTO (PRISE DE VUE ET POST-PRODUCTION)

La relation photographe-assistant.e impliquant un lien de subordination, comme il l'a été rappelé de très nombreuses fois par le passé, l'assistant.e photo ne doit travailler que dans le cadre d'un contrat de travail salarié, en CDD ou CDI (y compris portage salarial et intérim), et en aucun cas dans le cadre de prestation de service payée sur facture ou de cession de droits d'auteur.

« L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. »

À ce titre, le photographe est tenu de se conformer aux mesures édictées par le Ministère du Travail, visant à protéger la santé des salariés face au virus.

Dans ce cadre, le photographe-vidéaste doit évaluer les risques de contamination auxquels peuvent être exposés les assistant.e.s, ainsi que leurs vulnérabilités éventuelles sur le plan de la santé.

Il doit par ailleurs :

- Renvoyer à son domicile le salarié présentant des symptômes
- Informer les personnes qui ont été en contact étroit avec le salarié
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné

Il doit fournir aux assistant.e.s les EPI nécessaires (Équipements de Protection Individuelle) : masques de type ou catégorie adaptés, gel hydro-alcoolique, produits de désinfection des équipements, ...

Les EPI doivent être strictement individuels (jetables ou lavables ré-utilisables), et ne peuvent en aucun cas être partagés ou prêtés.

Il est recommandé d'évaluer la possibilité de faire travailler les assistants post-production à distance, en fonction du type de prise de vue et de la configuration des locaux de travail.

G. EN CAS DE DEMANDE CLIENT D'ÊTRE PRÉSENT LORS DE LA PRISE DE VUE POUR VALIDATION DES IMAGES

- Proposer au client le partage d'images à distance pour lui permettre de suivre la prise de vue et d'éditer ou de tagger les images au fur et à mesure

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

de leur production sans être présent sur le lieu de prise de vue

- A défaut ou en cas de volonté du client d'être présent physiquement, délimiter une zone de travail pour le client sur le lieu de prise de vue, à distance suffisante de la zone de prise de vue pour permettre le respect des règles de distanciation physique
- Connecter un moniteur externe au logiciel de post-production pour la visualisation des images par le client, par HDMI pour des distances courtes, ou par SDI pour des distances plus importantes

PARTAGE SANS FIL ET À DISTANCE

CAPTURE PILOT

<https://apps.apple.com/fr/app/capture-pilot/id404906435>

- Pour les utilisateurs du logiciel Capture One, utiliser l'application Capture Pilot, distribuée sur l'AppStore. Cette application permet de présenter, de noter et de tagger des photos d'un dossier sélectionné directement sur une tablette ou un smartphone en Wifi sur le lieu de prise de vue et post-production. La fonction Web de Capture Pilot permet l'affichage à distance et la notation à partir d'un navigateur Web sur un autre ordinateur ou sur un smartphone Android ou Windows Phone

LIGHTROOM MOBILE

<https://helpx.adobe.com/fr/lightroom-cc/how-to/lightroom-mobile.html>

- Pour les utilisateurs du logiciel Lightroom, utiliser l'application Lightroom Mobile pour permettre le partage des photos avec le client sur un smartphone ou une tablette

H. TRAVAIL AVEC DES PRESTATAIRES MAQUILLAGE-COIFFURE-STYLISME

Il est recommandé d'attribuer à chaque prestataire, présent sur la prise de vue ou le tournage, un poste de travail individuel ou une zone de travail bien définie, permettant le respect de la distanciation sociale et de la surface conseillée de 4 m² autour de la personne.

- En raison de l'impossibilité de protéger le mannequin par un masque pendant le maquillage, délimiter des zones à accès restreint pour le « Poste Maquillage » et le « Poste Coiffure », par un marquage au sol au gaffer de couleur vive et éventuellement par des éléments de mobilier
- Écarter les postes de travail Maquillage et Coiffure d'une distance de 2m, ou les séparer par une plaque de plexiglas d'une hauteur supérieure à celle d'une personne debout
- Informer toutes les personnes présentes que ces zones sont en accès restreint, et réaliser un affichage indiquant quelles personnes sont autorisées à y accéder (de préférence uniquement prestataires maquillage-coiffure et mannequins)
- Arrêter l'activité en cas d'entrée d'une personne non autorisée dans ces zones, et désinfecter l'ensemble de la zone si nécessaire

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

MAQUILLAGE

- Port en permanence par le maquilleur.se d'un masque chirurgical ou UNS catégorie 1, ainsi que d'un écran facial de protection couvrant la totalité du visage, lors du maquillage initial et lors des retouches. Hors phase de maquillage, le masque peut être porté seul sans écran facial
- Pour éviter les contaminations croisées par le biais du matériel, utiliser pour chaque personne maquillée des jeux de pinceaux distincts, identifiés par des marques ou adhésifs de couleur (une couleur par personne maquillée) et rangés dans des pochettes ou sacs plastiques indépendants étiquetés au nom de chaque personne
- A défaut d'avoir des jeux complets et distincts de pinceaux pour chaque personne, utiliser des ustensiles et accessoires jetables (goupillons, éponges, pinceaux et applicateurs jetables, ...)
- Ne jamais prélever les produits de maquillage (base, fond de teint, blush, poudre, rouges à lèvres, ...) directement dans leur contenant d'origine avec les pinceaux et outils d'application : prélever des petites quantités de produit « à usage perdu » depuis le contenant d'origine à l'aide d'une spatule inox, ou verser directement depuis le contenant, vers une palette de mélange en inox préalablement désinfectée
- Ne pas chauffer ou mélanger les produit de maquillage sur la peau mais uniquement sur palette de mélange en inox
- Faire un lavage approfondi des pinceaux au savon de Marseille liquide à l'issue de chaque journée de travail, avec séchage prolongé des pinceaux et ustensiles de maquillage
- Ne pas nettoyer de pinceaux ou d'accessoires d'application en cours de travail pour ré-utilisation dans la même journée
- En l'absence de données fiables sur l'efficacité des stérilisateurs UV-ozone et de protocole validé pour la désinfection des pinceaux et ustensiles de maquillage par cette méthode, nous vous renvoyons à la consultation régulière des mises à jour des guides et fiches de mesures sanitaires des métiers de l'esthétique et de la coiffure
- Limiter à 3 ou 4 le nombre de personnes à maquiller par maquilleur.se

COIFFURE

- Port en permanence par le coiffeur.se d'un masque chirurgical ou UNS catégorie 1, ainsi que d'un écran facial de protection couvrant la totalité du visage, lors de la coupe-coiffure initiale et lors des retouches. Hors phase de coiffure, le masque peut être porté seul sans écran facial
- Utiliser, si nécessaire, des peignoirs ou des blouses à usage unique

EN COMPLÉMENT

Fiches sanitaires COVID-19 branche
Esthétique instituts et spa

<https://www.cnaib.fr/>

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

EN COMPLÉMENT

Guide de Bonnes Pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la Coiffure

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-compétences/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-métiers-et-guides-pour-les-salariés-et-les-employeurs>

EN COMPLÉMENT

Conseils sanitaires covid-19 Fédération Nationale de l'Habillement

<https://www.federation-habillement.fr/actualites/urgences>

- Après chaque coupe ou coiffure, procéder à un nettoyage et une désinfection du siège, des surfaces de travail et toutes surfaces susceptibles d'avoir été contaminées
- Après chaque coupe ou coiffure, procéder à un nettoyage et une désinfection de l'ensemble des outils utilisés (peigne, ciseaux, tondeuse...)
- Pour les outils ne pouvant être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation, prévoir un jeu d'outils distinct pour chaque personne coiffée
- Faire un nettoyage approfondi de l'ensemble des outils à l'issue de chaque journée de travail, avec désinfection de tous les ustensiles pouvant l'être
- Pour le séchage des cheveux — en cas d'utilisation de sèche-cheveux, il est fortement recommandé d'utiliser le diffuseur, de ne pas utiliser la pleine puissance pour éviter les projections d'air trop fortes, de sécher du haut vers le bas et d'orienter la diffusion de l'air vers le miroir ou vers une paroi. Éviter impérativement d'orienter la diffusion vers d'autres personnes

STYLISME PHOTO

- Limiter la manipulation des objets, textiles et accessoires à une unique personne de l'équipe, dès que le flux de travail le permet
- Les personnes, amenées à toucher de nombreux objets, peuvent être équipées en complément du masque, d'un écran de protection facial afin d'éviter de se toucher machinalement le visage
- Effectuer un lavage des mains, ou une désinfection au gel hydroalcoolique sur mains propres, systématiquement avant ET après chaque manipulation
- Procéder à une « mise en quarantaine » de 24h minimum des objets, textiles, accessoires et vêtements, à chaque fois que cela est possible
- Pour les prises de vue et tournages Mode et Textile, procéder à un repassage ou à un défroissage vapeur haute température (presse ou centrale vapeur steamer) systématique de l'ensemble des pièces textiles, accessoires et vêtements avant ET après utilisation, pour toutes les pièces le permettant

POST-PRODUCTION ET RETOUCHE

- Envisager, à chaque fois que cela est possible, de réaliser la post-production à distance
- Éloigner la zone d'évolution du photographe de 2 m minimum du poste de post-production retouche
- Délimiter la zone de travail de post-production retouche par un marquage au sol au gaffer, et éventuellement par du mobilier
- Pour les postes de travail en voisinage proche ne pouvant être éloignés, séparer les postes de travail à l'aide d'une plaque ou d'un écran de

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

séparation translucide de type plexiglas

I. PRISE DE VUE AVEC MANNEQUIN ET MODÈLE

*VISAGE DU MANNEQUIN NON VISIBLE À L'IMAGE
(MANNEQUIN MAIN, PRISE DE VUE DE DÉTAILS HORS VISAGE, ...)*

- Pour le mannequin, porter un masque respiratoire bucco-nasal pendant toute la durée de sa présence sur le set de prise de vue ou de tournage.

VISAGE DU MANNEQUIN VISIBLE À L'IMAGE

- Pour le mannequin, porter un masque respiratoire bucco-nasal jusqu'à la phase d'habillage-maquillage-coiffure
- Pour le photographe, donner les indications de direction de poses uniquement verbalement, sans aucun contact avec le mannequin et dans le respect strict des règles de distanciation physique
- Éviter les prises de vue à courte distance et privilégier une distance de prise de vue de 2m et plus. A défaut, porter simultanément un masque respiratoire et un écran de protection facial

J. PRISE DE VUE DE GROUPE OU AVEC PLUSIEURS MANNEQUINS

Les prises de vue sans masque respiratoire à plusieurs personnes, mannequins ou groupe de personnes, sont déconseillées.

- Privilégier autant que possible des prises de vue individuelles avec la création en post-production d'images composites de groupe, rassemblant les différentes personnes

K. DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE

- Privilégier les modes de transport individuel et recourir, le cas échéant, au véhicule personnel de chaque membre de l'équipe (vérifier les assurances véhicule pour l'usage professionnel)

En cas d'utilisation d'un véhicule collectif :

- Désinfecter les surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...) et prévoir la mise à disposition de lingettes désinfectantes et de gel ou de solution hydroalcoolique
- Assurer en permanence la distance minimale de 1 mètre entre les personnes au sein du véhicule, une seule personne par rang et en quinconce si plusieurs rangs dans le véhicule
- En cas d'utilisation des transports en commun, port constant du

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

masque respiratoire bucco-nasal dans les transports, respect de la distance minimale d'un mètre avec les autres usagers et lavage des mains obligatoire dès l'arrivée sur le lieu de travail

3. Locaux et équipements

A. LOCAUX

- Selon la configuration des locaux de travail, mettre en place une circulation entrant et sortant (circulation à sens unique) permettant un flux de déplacement « marche en avant » pour l'ensemble des lieux de travail.
- Matérialiser les circuits de déplacements dans les locaux de travail par des rubans, du mobilier ou tout autre dispositif équivalent
- Limiter l'accès à une seule personne à la fois lorsqu'une pièce est petite et n'a qu'une porte
- Prévoir des poubelles à pédale pour les lingettes, les gants à usage unique souillés, les mouchoirs et les masques
- Établir un plan de nettoyage/désinfection périodique (3 fois minimum par jour, et à chaque arrêt du travail ou de reprise de pause) : poignées de portes/ fenêtres/ mobiliers et boutons, interrupteurs, rampes d'escaliers, bancs, fauteuils, canapés, tables, chaises, fontaines à eau, WC (robinetterie, bouton de la chasse d'eau, distributeur de savon/ papier toilette/ essuie-mains), poubelle, ...
- Aérer les locaux plusieurs fois par jour. Ouvrir les portes et les fenêtres et supprimer les recyclages d'air lorsque c'est possible

B. DÉSINFECTION DES ÉLÉMENTS EN CONTACT RÉGULIER AVEC LES MAINS ET LE VISAGE

BOÎTIER, CAMÉRA ET OBJECTIFS

Le contact fréquent du boîtier photo ou de la caméra avec les mains et le visage, et la proximité avec les yeux, portes d'entrée du virus dans l'organisme, impose une désinfection régulière des boîtiers et objectifs.

- Désinfecter l'ensemble de l'équipement à l'aide de lingettes pré-imprégnées d'alcool à 70% (isopropanol ou éthanol), ou par l'utilisation de solution alcoolique à 70% avec des essuie-mains à usage unique
- Réaliser un lavage des mains ou une friction au gel hydro-alcoolique juste avant ET juste après désinfection des boîtiers et objectifs
- Travailler en mode Live View à chaque fois que cela est possible afin de limiter au maximum les contacts boîtier-visage
- Voir protocole de nettoyage des équipements (<http://www.upp.photo>)

EN COMPLÉMENT

Gestion des locaux communs et vestiaires, Ministère du Travail

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_vestiaires_v050520.pdf

Ressources sur les gestes et pratiques destinés à éviter la contamination proposées par le CNOUS

<https://moodle.lescrous.fr/mod/page/view.php?id=279>

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

SACS PHOTO ET VALISES

Compte tenu de la difficulté de désinfecter les revêtements extérieurs et garnitures intérieures textiles des sacs photo et valises de matériel, il est recommandé de :

- Laisser en quarantaine pour une durée de 24h minimum les sacs, valises et équipements
- Limiter la manipulation du matériel au retour de prise de vue au strict nécessaire (boîtier, ou uniquement cartes mémoires et batteries à charger) en les désinfectant avant manipulation

ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

- Recouvrir les claviers informatiques d'une «skin» plastique, d'une protection de clavier ou de film plastique étirable, pour faciliter leur désinfection

C. LOCATION DE MATÉRIEL DE PRISE DE VUE, ÉCLAIRAGE, TOURNAGE ET POST-PRODUCTION

- Au moment de la réservation, demander au loueur le protocole sanitaire et les mesures spécifiques d'organisation mises en place à l'enlèvement et au retour du matériel

D. PAUSES ET REPAS

- Privilégier les boissons en contenants individuels et les verres et gobelets à usage unique.
- Demander à chaque personne d'apporter son propre panier-repas, bouteille individuelle ou gourde personnelle ; à défaut, privilégier la fourniture d'aliments préemballés hermétiquement et de boissons individuelles

E. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Jeter les déchets (masques, mouchoirs, lingettes et gants) dans un sac poubelle dédié, résistant et muni d'un système de fermeture fonctionnel
- Refermer soigneusement ce sac et le stocker à l'écart pendant 24h
- Après 24h, jeter ce sac dans le sac poubelle pour ordures ménagères
- NE PAS mettre ces déchets dans la poubelle des déchets recyclables (bac jaune)

EN COMPLÉMENT

Les bons gestes face au coronavirus : où jeter les masques, mouchoirs, lingettes et gants ?, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/200325Corna-gestes%20dechets_A4%20web.pdf

FICHE RECOMMANDATIONS COMMUNES

4. Recommandations sanitaires des autres secteurs

A. RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES TOURNAGES VIDÉO

COVID-19 : GUIDE DES PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET PUBLICITAIRE

<http://www.cchscinema.org/covid-19-guide-des-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-activites-de-la-production-audiovisuelle-cinematographique-et-publicitaire/>

GUIDE DE BONNES PRATIQUES SANITAIRES CONTRE COVID19 POUR LE SECTEUR DES INDUSTRIES TECHNIQUES (CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA)

<https://www.ficam.fr/2020/05/18/guide-de-bonnes-pratiques-sanitaires-contre-covid19-pour-le-secteur-audiovisuel-professionnel/>

RECOMMANDATIONS POST COVID-19 POUR LES TOURNAGES ET PRISES DE VUE (AACC & APFP)

http://www.aacc.fr/uploads/file/file/000/000/886/AACC_APFP_Safety_Guidelines.pdf

DÉCONFINEMENT ET REPRISE DU TRAVAIL : LE DOCUMENT DE L'AFSI (ASSOCIATION FRANÇAISE DU SON À L'IMAGE)

<https://www.afsi.eu/articles/54946-deconfinement-et-reprise-du-travail-le-document-de-l-afsi>

B. RECOMMANDATIONS SANITAIRES DANS LES SECTEURS DE NOS CLIENTS ET DE NOS PRESTATAIRES

Nous vous invitons à vous informer régulièrement sur les recommandations sanitaires appliquées dans les domaines d'activité de vos clients et de vos prestataires, en consultant les fiches-conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs sur le site du Ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

FICHE PRISE DE VUE ET TOURNAGE EN STUDIO

5. Spécificités de la prise de vue et du tournage en studio

A. TRAVAIL DANS LE STUDIO DU PHOTOGRAPHE

Le studio du photographe constitue un environnement " contrôlé ", au sein duquel le photographe est responsable des méthodes de travail appliquées, de l'accès au studio par des personnes extérieures, ainsi que des mesures d'hygiène, de nettoyage et désinfection appliquées au sein du studio.

B. LOCATION DE STUDIOS À UN PRESTATAIRE

- Demander avant la prise de vue au prestataire de location le protocole sanitaire et les mesures spécifiques d'organisation du travail mises en place dans le studio loué

C. MANIPULATION D'OBJETS ET DE DÉCORS

- Placer si possible les objets et éléments de décors en quarantaine à l'écart dans le studio pendant plusieurs jours (24h minimum), si cela est possible
- Désinfecter avant manipulation les objets dont les matériaux sont compatibles avec les produits désinfectants (vérifier avec le fabricant, le créateur ou la marque, la compatibilité de produits désinfectants avec les matériaux composant l'objet)
- Se laver les mains, ou se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique juste avant ET juste après manipulation des objets
- A défaut de lavage et désinfection des mains, porter des gants jetables pendant la période de manipulation des objets
- Pour éviter la manipulation des objets à photographe ou des éléments de décors successivement par plusieurs personnes : si cela est possible, désigner une personne unique pour la mise en place et/ou le stylisme de la prise de vue, à l'exclusion de tout autre

D. UTILISATION DE VENTILATEURS EN PRISE DE VUE

Les ventilateurs sont couramment utilisés en prise de vue et tournage pour la création de mouvements dans les cheveux et les textiles.

Le Haut Conseil de la Santé Publique précise, dans son avis du 06/05/2020, qu'un ventilateur en usage intérieur, en créant un mouvement d'air important, va projeter les gouttelettes respiratoires émises par les personnes à distance dans la pièce et rendre inopérante la distance de sécurité entre les personnes.

Pour cette raison, et en l'absence de données fiables sur les risques de propagation du virus par le biais des ventilateurs, leur utilisation est actuellement dé-

EN COMPLÉMENT

Coronavirus SARS-CoV-2 : gestion de l'épidémie en cas de survenue de vagues de chaleur

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrap-portsdomaine?clefr=817>

FICHE PRISE DE VUE ET TOURNAGE EN STUDIO

conseillée pour les prises de vue photo et les tournages.

E. UTILISATION DE FUMIGÈNES

La production de fumée légère ou de brouillard est réalisée habituellement par l'utilisation de fumigène, de machine à fumée ou de bombe à fumée, et repose le plus souvent sur la production d'aérosols d'huile minérale ou d'eau.

Le Haut Conseil de la Santé Publique précise, dans son avis du 08/04/2020, que la transmission du virus par aérosol ne peut être exclue dans les milieux clos.

Pour cette raison, et en l'absence de données fiables sur les risques de propagation du virus par le biais des fumées, brouillards et aérosols, l'utilisation de moyens de production de fumée et de brouillard est actuellement déconseillée pour les prises de vue photo et les tournages.

EN COMPLÉMENT

Coronavirus SARS-CoV-2 : risque de transmission du virus sous forme d'aérosols en milieu intérieur et extérieur

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=808>

FICHE PRISE DE VUE CHEZ UN CLIENT EN INTÉRIEUR

6. Spécificités de la prise de vue en intérieur chez un client particulier

Les photographes peuvent être amenés à réaliser des prises de vue chez leurs clients professionnels ou chez des particuliers : portraits et reportages corporate, prises de vue d'architecture et immobilières, portraits de famille et à domicile, ...

Dans le cadre d'une prise de vue chez un particulier, la plus grande prudence est recommandée pour votre sécurité et celle des personnes chez qui vous intervenez.

Dans la mesure du possible essayez de vous renseigner sur l'état de santé des personnes présentes dans le foyer. Les personnes ne sont pas tenues de vous révéler ces informations confidentielles, mais compte tenu de la situation, il faut compter sur l'honnêteté.

En cas de doute sur votre état de santé ou des personnes chez qui vous intervenez, privilégiez le report des prises de vues en avertissant les personnes concernées et, le cas échéant, votre intermédiaire (agence immobilière, architecte etc...).

Si le particulier a des animaux domestiques, essayer de les faire tenir à distance par leurs propriétaires (les animaux de compagnies ne sont pas réputés transmetteurs du virus mais cela évitera tout incident).

- Mettre un masque neuf (ou propre pour les masques alternatifs) AVANT d'arriver sur le lieu de la prise de vue, et saluer les personnes sans serrer la main
- Si nécessaires, porter des surchaussures plastiques
- Si nécessaire, porter une blouse plastique jetable
- Se désinfecter les mains avec son propre gel ou solution hydroalcoolique
- Dans la mesure du possible, ne pas poser son matériel au sol ou sur les meubles (sac à dos, casque, veste...), mais stocker de préférence ses affaires dans un grand sac en plastique propre (à apporter avec soi)
- Rester à une distance minimale d'un mètre du particulier et de son entourage
- Limiter le temps de prise de vue à son minimum
- En sortant, se désinfecter à nouveau les mains au gel ou à la solution hydroalcoolique

En cas de prises de vue chez différents particuliers dans une même journée, désinfecter votre matériel au départ de chaque lieu de prise de vue, au moyen de lingettes désinfectantes ou d'alcool à 70% (éthanol ou isopropanol).

- Ne pas laisser les déchets chez le particulier, mais les emporter avec soi dans un sac plastique fermé

FICHE COURS ET ATELIERS PHOTO

7. Spécificités de la formation, des cours et ateliers photo

A. RÉDUIRE LA TAILLE DES GROUPES EN FORMATION, COURS ET ATELIERS

- Limiter la taille des groupes en formation, cours et ateliers photo en fonction de la surface de la salle, afin de répondre à l'exigence minimale de 4m² par personne dans la salle, édictée dans le protocole national de déconfinement, et dans la limite de 10 personnes maximum – formateur inclus.

B. DISTANCIATION PHYSIQUE EN SALLE ET EN ATELIER

- Pour les cours et formations concernant la post-production, privilégier la formation à distance avec le recours aux outils de visio-conférence, de travail collaboratif et d'évaluation à distance
- Respecter une surface minimale de 4m² autour de chaque personne, avec en permanence une distance minimale de 1m entre deux personnes
- Faire respecter les mesures de distanciation physique en délimitant des zones sûres, par apposition de marquage au sol au gaffer
- Prévoir du gel hydroalcoolique et des paquets de mouchoirs individuels pour les stagiaires
- Si le formateur doit être ponctuellement à moins de 1m des stagiaires, porter à la fois un masque (chirurgical ou UNS catégorie 1) ET une visière écran facial de protection

C. UTILISATION DE MATÉRIEL POUR LES FORMATIONS EN GROUPE

UTILISATION DE MATÉRIEL INDIVIDUEL MIS À DISPOSITION DES STAGIAIRES PENDANT LA FORMATION

- Nettoyer et désinfecter avant la formation le matériel mis à disposition
- Repérer le matériel avec le nom de chaque stagiaire (par exemple, par une bande de gaffer ou de chatterton de couleur différente pour chaque personne, avec inscription du nom au marqueur indélébile)

UTILISATION DE MATÉRIEL EN COMMUN

- Si du matériel doit être manipulé successivement par le formateur et les stagiaires, désinfecter le matériel juste avant utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes
- Imposer à chaque personne présente le port du masque, ainsi que le lavage ou la désinfection des mains au gel hydroalcoolique avant ET après utilisation du matériel